



### Enjeu de la formation préparatoire

L'enjeu principal est d'amener tout usager de la route à adopter une conduite responsable, c'est-à-dire respectueuse des autres usagers, respectueuse de l'environnement.

➤ La formation doit permettre à tout usager :

- de prendre conscience des facteurs de risque ;
- de comprendre les interactions entre ces facteurs;
- de prendre en compte lors de la conduite de ses capacités et de ses limites ;
- d'adopter une conduite apaisée ;
- de comprendre l'interaction entre l'homme / le véhicule / l'environnement.

➤ La formation :

- favorise la prise de conscience des risques ;
- permet d'accroître ses capacités d'auto-évaluation sur ses points forts et ses faiblesses ;
- permet de faciliter la mise en place de stratégies individuelles pour une conduite plus sûre.

➤ La formation facilite :

- la mémorisation des règles ;
- l'assimilation des règles et des comportements à adopter ;
- la compréhension, notamment avec l'alternance entre la théorie et la pratique qui permet de mettre en pratique sur la route les connaissances acquises ;
- les transferts des connaissances vers les savoir-faire et inversement.

### 1.2 Les Enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire 1/4

Cette information est disponible à la demande

## **1.2 Les Enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire 2/4**

### **Déroulement de la formation**

➤ La formation se déroule de la manière suivante :

L'élève doit obligatoirement suivre un cours sur la signalisation routière et sur les règles de circulation avant de débuter sa formation pratique.

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité routière prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance. Ainsi, l'élève passe du comprendre au réussir et du réussir au comprendre.

Cette alternance entre l'acquisition des connaissances et de la pratique présente de nombreux avantages car le processus d'apprentissage est plus rapide. Elle permet :

- une meilleure mémorisation des règles ;
- une meilleure assimilation des règles et des comportements à adopter ;
- une meilleure intégration des savoirs, des savoir-faire et des savoirs-être ;
- une meilleure compréhension, car les connaissances acquises sont graduellement mises en pratique sur la route ;
- les transferts des connaissances vers les savoir-faire et inversement se font plus naturellement.

**Cette information est disponible à la demande**



## 1.2 Les Enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire 3/4

### Déroulement de l'examen théorique

#### Conditions de réussite

Sont déclarés admissibles à l'épreuve pratique, les candidats ayant réussi l'épreuve théorique générale (code de la route).

L'épreuve du **code de la route** est déclarée réussie lorsque le candidat obtient un nombre de réponses justes supérieur ou égal à 35 sur un total de 40 questions, numérotées de 1 à 40 pour chaque série.

En cas de succès à l'épreuve théorique générale (code de la route) ou à une épreuve pratique des catégories du permis de conduire, le candidat ne peut se présenter à l'épreuve suivante dans un délai inférieur à 2 jours (date à date).

Cette information est disponible à la demande

## **1.2 Les Enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire 4/4**

### **Déroulement de l'examen pratique**

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : L'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire:

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ 5 min
- Réaliser deux manœuvres particulières, un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur OU à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question de premiers secours.
- Appliquer les règles du code de la route , notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentale devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

**Cette information est disponible à la demande**



**Ressortissants Français:**

- ✓ Passeport
- ✓ Carte Nationale d'Identité
- ✓ Permis de Conduire

**1.2 Pièces d'identité acceptées à l'examen théorique et pratique:**

**Ressortissants membre de l'Union Européenne:**

- ✓ Passeport
- ✓ Carte Nationale d'Identité du pays membre
- ✓ Permis de Conduire
- ✓ Carte de résidente longue durée
- ✓ Carte de séjour temporaire
- ✓ Permis de conduire sécurisé format européen

**Autres ressortissants étrangers:**

- ✓ Passeport
- ✓ Visa longue durée
- ✓ Permis de Conduire
- ✓ Carte de résidente longue durée
- ✓ Carte de séjour pluriannuel
- ✓ Certificat de résidence Algérien

**Informations précises à trouver auprès du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer:Arrêté 23 septembre 2016 relatif à la justification de l'identité**

Cette information est disponible à la demande



### Règlement Intérieur valable pour nos sites de:

- CANDE N° Agrément E2204900120
- LOROUX BECONNAIS N Agrément E2204900110
- VERN D'ANJOU N° Agrément E220490010

## 1.3 REGLEMENT INTERIEUR

École de conduite Ouest 49  
lieu-dit Le petit Carillon  
49 370 LE LOUX BECONNAIS

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR ECOLE DE CONDUITE OUEST 49**

Ce règlement a pour objectif de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Ce règlement est applicable par l'ensemble des élèves.

**Article 1 : Règles d'hygiène et de sécurité**

- prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation;

**Article 2 : Consignes de sécurité**

- suivre les consignes en cas d'incendie;
- interdictions des boissons alcoolisées et drogues ;
- interdiction de fumer ou vapoter et de téléphoner;

**Article 3 : Accès aux locaux**

- horaires de l'établissement affiché sur site, bureau et vitrine ;
- accès libres à la salle de code. Ne pas écrire sur les murs;

**Article 4 : Organisation des cours théoriques et pratiques**

Entraînements au code

- accès à la salle aux ouvertures du bureau ;
- Utilisation, à distance, du logiciel d'entraînement avec relevé FOAD 5 mois;

Cours théoriques

- liste des thématiques abordées: alcool et stupéfiants, vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité;
- modalités de mise en œuvre : cours collectifs dispensés par un enseignant en présentiel;

Cours pratiques

- évaluation de départ sur tablette avec eval+ attention au matériel ;
- livret d'apprentissage obligatoire à chaque heure pratique + pièce d'identité;
- Réservation sur place ou par téléphone avec les formateurs et annulation des leçons de conduite 48h à l'avance ou dues ;
- déroulement d'une leçon de conduite 1h à 2h ;
- Les retards pénalisent votre temps de conduite;

**Article 5 : Tenue vestimentaire exigée pour les cours pratiques**

Pour la formation à la catégorie B : chaussures plates obligatoires (talons hauts et tongs interdits) ;  
Pour les formations deux-roues : équipement obligatoire homologué : casque, blouson de protection, gants, chaussures qui couvrent les chevilles;

**Article 6 : Utilisation du matériel pédagogique**

- usage du matériel uniquement sur les lieux de formation et exclusivement réservé à l'activité de formation
- conservation en bon état du matériel, anomalie détectée = prévenir le responsable de l'agence;

**Article 7 : Assiduité des stagiaires**

- respect des horaires de formation fixés par l'auto-école, signature feuille d'émarginement code ;
- gestion des absences, des retards avec les personnes chargées des relations avec les élèves;

**Article 8 : Comportement des stagiaires**

- comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations ;
- respect du personnel enseignant, des autres élèves et du directeur pédagogique;

**Article 9 : Sanctions disciplinaires** Échelle des sanctions : avertissement oral, avertissement écrit, suspension provisoire, exclusion définitive tel que définit dans le contrat

SIGNATURE CANDIDAT

Cette information est disponible à la demande



## 1.4: PISTE MOTO LOROUX –BECONNAIS

### Formation AM – A – A2

Notre piste moto se trouve à LE VALLON 49370 LE LOUROUX BECONNAIS

Cette Piste est partagée avec 2 riverains sous couvert d'une convention avec la Mairie.

La piste se situe à:

- 500 mètres / 2 minutes de notre agence du LOUROUX BECONNAIS
- 12 kms / 15 minutes de notre agence de CANDE
- 10 kms / 12 minutes de notre agence de VERN D'ANJOU

Départ des leçons à partir de notre agence du LOUROUX BECONNAIS.

Sur place :

- ✓ Bureau
- ✓ Matériel moto
- ✓ WC

Cette information est disponible à la demande

Se former après le permis permet de rester un conducteur responsable et vigilant. Pour cela, des stages post-permis sont ouverts à tous.

### **Le déroulement des stages**

Ces formations comprennent des phases de conduite et d'animation en salle ou uniquement des ateliers en salle.

Les stagiaires seront formés à partir de cas concrets centrés sur les thèmes de la vitesse, de l'alcool, de la fatigue et de la vigilance.

Les évolutions en matière de réglementation, d'infrastructures et de techniques automobiles sont particulièrement traitées dans les stages seniors.

### **Objectifs**

Ces stages permettent d'échanger sur son expérience de la conduite, d'appréhender les limites du système de circulation et de comprendre que la conduite est une activité sociale, nécessitant le respect de normes

**Cette information est disponible à la demande**

Selon les **statistiques** de la Sécurité routière, le taux de réussite à l'épreuve pratique du **permis B** est de 75 % pour les jeunes qui ont suivi l'**AAC**, contre 52 % pour les personnes qui ont choisi le chemin traditionnel. Et ce taux est en constante progression.  
21 avr. 2021

Des avantages financiers :

- **L'obtention de tarifs préférentiels** auprès de la compagnie d'assurance et sur l'assurance « Jeune conducteur » avec l'attestation de fin d'AAC remise par l'auto-école
- **Dès la 1re année, la surprime est réduite à 50 %** et elle baisse de 25 % la 2e année. Sans accident durant cette période, elle disparaît la 3e année
- **Le coût** de la formation est moins élevé

## 1.7: Valorisation de la formation AAC

La durée de la période probatoire est de 3 ans et de 2 ans dans le cas d'un conducteur ayant suivi la conduite accompagnée (AAC)



LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE DIMINUE LE RISQUE D'ACCIDENT GRAVE

Cette information est disponible à la demande

La conduite supervisée permet au candidat âgé de 18 ans au minimum, inscrit dans une école de conduite, de compléter sa formation initiale par une phase de conduite «supervisée» par un accompagnateur, afin de passer l'épreuve pratique dans des conditions plus sereines. Cette forme d'apprentissage est plus souple que l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), mais possède des avantages similaires.

- Progresser plus rapidement grâce à la conduite supervisée
- Un meilleur taux de réussite au permis de conduire avec la conduite supervisée
- Choisir quand conduire avec la conduite supervisée
- Pas de distance minimum à parcourir en conduite supervisée
- Être plus confiant sur la route grâce à la conduite supervisée

## 1.7: Valorisation de la Conduite Supervisée



Cette information est disponible à la demande



## 2.2: Procédé d'évaluation préalable à votre formation à la conduite et à la sécurité routière

**Pour débuter la formation une évaluation de vos compétences, d'une durée d'environ 60 minutes, va être réalisée sur simulateur ou en voiture .**

### Parcours de formation

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours de formation accompagné d'une proposition chiffrée.

### Cette évaluation portera sur :

- vos prérequis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule ;
  - vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
  - vos compétences psychomotrices ;
  - vos motivations.
- Cette évaluation est réalisée au moyen d'un questionnaire

### Information du public

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.

**Cette information est disponible à la demande**



## 2.2: Procédé d'évaluation préalable à votre formation à la conduite et à la sécurité routière

**Pour débuter la formation une évaluation de vos compétences, d'une durée de 55 minutes, va être réalisée en voiture.**

## *Parcours de formation*

Cette évaluation permettra de vous proposer un parcours de formation accompagné d'une proposition chiffrée.

*Cette évaluation portera sur :*

- vos prérequis en matière de connaissances des règles du code de la route et en matière de conduite d'un véhicule ;
  - vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
  - vos compétences psychomotrices ;
  - vos motivations.

– Cette évaluation est réalisée au moyen d'un questionnaire

## *Information du public*

Le procédé de l'évaluation est porté à la connaissance du public par un affichage dans les locaux de l'école de conduite.

**Pour toutes les personnes en situation de handicap merci de contacter nos références handicap: Christophe TOUTAIN**

# BILAN DE L'ÉVALUATION DE DÉPART

Réalisé le 02/09/2025

Malorie BRASSIER

NH(i) le 04/12/2004

B-Trads - 78

	NIVEAU	POINTS
	Fair bon Assez bien Bonne	Avg Poids
<b>CAPACITÉS ET CONNAISSANCES SENSORI-MOTRICES</b>		
Habiliter	Pratique de la conduite de véhicules à bâtie de vitesse	6 / 22
Connaissance de procédures (démarrer, s'arrêter, changer de vitesse)		2 / 18
<b>CAPACITÉS DE COMPRÉHENSION ET DE TRAITEMENT</b>		
Compréhension et mémoire à long terme		6 / 14
Compréhension des situations	Pratique de la conduite de véhicules	0 / 3
Connaissance de procédures de sécurité		3 / 7
Auto-évaluation		0 / 1
		3 / 3
<b>ASPECTS EMOTIONNELS ET AFFECTIFS</b>		
Intérêt pour la conduite et l'apprentissage		6 / 6 0 / 6
Passer de l'indécision à l'assurance		1 / 1 0 / 1
Réussir à l'école de conduite		3 / 3 0 / 3
Image de soi, facilité à apprendre		1 / 1 0 / 1
<b>FACTORIS DE VOLONTÉ</b>		
Sentiment d'autonomie/efficacité		3 / 6 0 / 1
Motivation à continuer la formation à la conduite		1 / 2 0 / 1
Perseverance		0 / 2 0 / 1
Implication, rythme d'apprentissage		1 / 1 0 / 1
<b>CAPACITÉS DE PERCEPTION, D'ÉVALUATION ET DE DÉCISION</b>		
Perception et sélection d'indices		4 / 24 8 / 24
Prise en compte des indices		0 / 4 0 / 4
Prévision et anticipation		0 / 4 0 / 4
Evaluation des difficultés et des vitesse		0 / 4 0 / 4
Prise de décision		0 / 2 2 / 2
Usage des outils		0 / 2 2 / 2
Temps de réaction et de traitement		0 / 2 2 / 2
<b>CAPACITÉ D'ATTENTION ET DE MÉMOIRE DE TRAVAIL</b>		
		7 / 10 0 / 10
<b>TOTAL</b>	<b>32 / 82</b>	<b>8 / 41</b>

Volume d'heures proposées

**25 à 30 heures**

Nom du formateur ou du responsable pédagogique : CHRISTOPHE TOUTAIN

Numéro d'autorisation d'enseigneur : A130440200

Fait le 2 0 2025, en deux exemplaires dont un pour l'apprenant

Cachet du formateur/pédagogue

Signature du formateur ou

École de conduite Ouest 49 - responsable pédagogique

Signature du responsable pédagogique

3, rue du marché, 49440/Cenac

Tél : 02 47 87 76 67

A.P.2224903120

Gret

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

Le 2 09 2025, l'heure d'évaluation initiale n'est qu'une estimation.

Avant et à l'issue que votre formation progresse,

le nombre d'heures peut être ajouté en fonction de vos progrès et vos besoins spécifiques.

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Signature des parents

(Signature des deux parents)

La date de fin de formation est fixée au 2 09 2025.

Signature de l'apprenant

Cette information est  
disponible à la demande



Afin de mieux répondre aux demandes de formation à travers un projet professionnel nous réalisons un entretien avec ce support.

## • 2.3 Fiche de positionnement



### FICHE DE POSITIONNEMENT

DATE :	REMPLE PAR :
N° D'autorisation :	
Origine du contact (provenance) : Appel <input type="checkbox"/> Visite <input checked="" type="checkbox"/> Mail <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>	
Formation demandée : Permis B traditionnel, Boite automatique.	

<input checked="" type="checkbox"/> PROSPECT	<input type="checkbox"/> CLIENT
ETAT CIVIL	
NOM :	Prénom :
Tél :	Portable :
Email :	Age :
Adresse :	

DONNEES ENTREPRISE	Contact :
Raison sociale :	
Tél :	
Adresse :	
Nombre de salariés à former :	
Précisions :	

SITUATION FACE A L'EMPLOI :
-----------------------------

PROJET PROFESSIONNEL - BESOIN EN FORMATION EXPRIME :
--

DATE DE FORMATION SOUHAITEE :	Du _____ au _____
MOTIVATIONS PERSONNELLES ET PROFESSIONNELLES :	
obtenir son permis de conduire pour accéder à un emploi.	

<input type="checkbox"/> PREREQUIS :	
PROPOSITION FAITE LE : 08/07/2024	PAR :
<input type="checkbox"/> CLASSE SANS SUITE	



- 2.4 prise en compte handicap

Afin de mieux répondre aux besoins des personnes en situation de handicap nous avons au sein de notre établissement un « référent Handicap »

Notre référent handicap est à votre écoute et saura vous orienter auprès de partenaires pour vous aider au mieux

Votre référent handicap:  
Mr TOUTAIN Christophe

Cette information est disponible à la demande

## **THEORIQUES**

Nous vous accueillons dans nos agences selon diverses modalités, destinées à être au plus près de votre besoin.

- Des cours collectifs dans nos salles de cours sur des séries argumentées
  - Des cours individuels à votre demande ou sur proposition de nos enseignants sont organisables sur des difficultés particulières
- Ces modules sont organisés en présentiel de préférence, et selon les disponibilités communes

Nous vous fournissons un accès à distance qui vous permettra un entraînement individuel où que vous soyez  
Vos efforts sont également pris en compte et régulièrement suivis par un enseignant qui en scrutant vos productions sait orienter le type de supports, de thème, la prévision de l'examen théorique...

## **3.1: Modalité d'organisation des formations**

### **Validité**

La réussite au "code" est valable pendant cinq ans pour la catégorie concernée. Un candidat déjà titulaire d'une catégorie du permis de conduire est dispensé de se présenter à cette épreuve pendant cinq ans à compter de la date de réussite à l'épreuve en circulation.

### **Des règles à connaître tout au long de la vie**

La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi celle des autres usagers de la route. Le Code de la route doit être connu non seulement pour l'examen mais également être retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleure sécurité pour tous sur les routes.

La routine de la conduite, le temps écoulé depuis la formation au permis, mais également des modifications du Code de la route peuvent contribuer à oublier ou méconnaître certaines règles. Chacun est encouragé à se former tout au long de sa vie pour rester un conducteur exemplaire.

**Cette information est disponible à la demande**



### 3.1: Modalité d'organisation des formations

#### **THEORIQUES**

Des cours collectifs sur les grands thèmes de la sécurité routière sont également organisés avec la présence d'un enseignant

Les thèmes aborderont l'alcool, les stupéfiants, défaut de port de la ceinture de sécurité, distracteurs, etc...)

Une inscription en amont est préférable;

#### **HORAIRES DES COURS THEORIQUES**

	<b>Vendredi</b>	<b>Samedi</b>
Horaires	18H à 19H	11h-12h30

L'épreuve théorique (ou "code") est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique. Quelle que soit la catégorie de permis visée, cette épreuve est obligatoire.

#### Déroulement

L'épreuve du Code de la route a été privatisée. Désormais, l'épreuve ne se passe plus en Préfecture avec un inspecteur mais chez l'un des opérateurs privés qui ont l'agrément pour faire passer l'examen.

L'examen coûte 30€, dure environ 30 minutes, avec 40 questions dont 4 vidéos, L'épreuve se passe sur tablette ou ordinateur individuel.

Pour s'inscrire à l'examen, il suffit d'avoir un numéro NEPH valide, qui vous est fourni lors de l'enregistrement de votre dossier sur l'ANTS.

#### Obtention du "code"

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions

**Cette information est disponible à la demande**

## PRATIQUE

La formation pratique est idéalement condensée en séances régulières. Selon les attentes et priorités que les élèves peuvent avoir, nous adaptons pour le mieux nos séances et l'organisation des examens.

Nous vous proposons au début de la formation un planning provisoire, sur lequel et après un accord commun, nous ajoutons, modifions, ....dans le but de saisir les opportunités destinées à faciliter l'acquisition de votre titre de conduite, et parfois pour combler les impondérables.

Pour cela nous nous efforçons d'être le plus réactif, et nous vous invitons à également partager au plus près de leurs évolutions, vos disponibilités.

Ces cours sont uniquement prévus en individuel avec un accueil sur le site de nos établissements, avec un moniteur référent, qui orientera votre formation de bout en bout.

Ces cours ont lieu:

- ✓ Lundi au Vendredi 8h - 18h30
- ✓ Samedi 8h - 14h

### **3.1: Modalité d'organisation des formations**

- Réaliser un parcours empruntant des **voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier**.
- **Suivre un itinéraire** ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de **manière autonome**, pendant une durée globale d'environ cinq minutes.
- Réaliser **2 manœuvres**.
- Procéder à la **vérification d'un élément technique** à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une **question en lien avec la sécurité routière** et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours.
- Appliquer les **règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- Adapter votre conduite dans un souci **d'économie de carburant** et de **limitation de rejet de gaz à effet de serre**.
- Faire preuve de **courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

**Cette information est disponible à la demande**

## **7.4 Traitement des réclamations**

### **1. Réclamation**

Mr TOUTAIN Christophe est votre interlocuteur privilégié. Vous pouvez leur faire part de vos difficultés par tous les moyens à votre convenance (Téléphone, depuis la page contact, ou par courrier.

La réclamation est l'expression d'une insatisfaction par un client (particuliers ou professionnels), un ancien client, un ou plusieurs bénéficiaires, une personne ayant sollicité ou ayant été sollicitée par le professionnel en vue de la fourniture d'un produit ou service, y compris leurs mandataires ou leurs ayants droit.

En l'absence de tout mécontentement exprimé, une demande de service ou de prestation, d'information, d'explication, de conseil ou d'avis n'est pas une réclamation.

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation dans un délai maximum de 10 jours ouvrables et à vous répondre dans un délai maximum de 2 mois à compter de l'envoi de votre réclamation.

**Cette information est disponible à la demande**

## **7.4 Traitement des réclamations**

### **2. Médiation**

Si vous n'avez pas obtenu de réponse dans un délai de deux mois, à compter de la date d'envoi de votre réclamation ou si passé ce délai, vous restez en désaccord avec la réponse ou la solution apportée, vous avez la possibilité de saisir l'association des médiateurs Européens, à condition qu'aucune action judiciaire n'ait été engagée sur les mêmes délais.

L'Elève, peut recourir gratuitement, dans les conditions prévues aux articles L.612-1 et suivants et R.612-1 et suivants du code de la consommation, à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable . Les coordonnées du médiateur de la consommation sont les suivantes :

Association des Médiateurs Européens (A.M.E.)  
197 boulevard Saint-Germain 75007 Paris  
téléphone : 09.53.01.02.69.

site internet : [www.mediationconso-ame.com](http://www.mediationconso-ame.com)  
courriel : [saisine@mediationconso-ame.com](mailto:saisine@mediationconso-ame.com)

**Cette information est disponible à la demande**